Aide publique au développement

Projet de loi de finances 2017

LE PLF 2017 DOIT MARQUER UN TOURNANT SIGNIFICATIF EN FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement

Utilisés de manière efficace et transparente, les fonds publics consacrés à l'aide publique au développement permettent d'agir dans des secteurs indispensables. Mise en œuvre par des États, des ONG, des collectivités, cette aide est un investissement d'avenir.

Disposer de suffisamment de ressources est capital pour faire face aux changements indispensables de modèles de production, de consommation et de transport ; afin de lutter contre les inégalités, y compris en matière de genre ; de réduire la pauvreté ; de garantir le respect des droits humains et l'accès aux services essentiels tels que la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement ; de répondre aux crises humanitaires ; de promouvoir une agriculture durable ; de lutter contre le dérèglement climatique et de préserver les ressources de la planète pour les générations futures.

L'aide publique au développement constitue un rempart face aux dommages économiques que subissent les pays les plus pauvres de la planète. Elle permet de contrecarrer des dynamiques néfastes et d'alimenter des politiques contracycliques de sortie de crise, en améliorant les systèmes socio-économiques des pays. L'aide publique au développement permet, enfin, de soutenir l'émergence d'états de droit et de renforcer la société civile.

Ce qui se passe là-bas, a des conséquences ici, et vice-versa! Notre monde est globalisé et interdépendant. Nous faisons face aux mêmes enjeux : explosion des inégalités, arrivée de nouvelles maladies et changement climatique.

La France ne peut pas tout, toute seule : son aide publique au développement ne répondra jamais à l'ensemble des problèmes de développement de la planète. Cependant, la France reste un acteur majeur par son poids économique en tant que 6^e puissance économique, son influence politique et son histoire.

Pour Coordination SUD, ce dernier projet de loi de finances de la mandature est décisif pour l'atteinte des engagements internationaux de la France en matière de développement et de solidarité internationale.

C'est avant tout une question de volonté politique. D'autres pays l'ont fait, la France doit aussi y parvenir.

LES CRÉDITS DE LA MISSION BUDGÉTAIRE « AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT » DOIVENT AUGMENTER DE 10 % DÈS CETTE ANNÉE ET JUSQU'EN 2022

Malgré le rôle primordial de ces lignes budgétaires, ces dernières ont été particulièrement affectées par les arbitrages politiques. Lors du dernier examen de la loi de finances, ces lignes ont été 10 fois plus impactées que le budget général.

Les crédits de la mission « aide publique au développement » ont subi une coupe de 10 %, passant de 2,799 milliards d'euros dans la loi de finances 2015 à 2,509 milliards dans la loi de finances 2016, soit une baisse de 290 millions d'euros.

Au sein de la mission « aide publique au développement », les lignes du programme 209 « solidarité à l'égard des pays en développement » doivent être privilégiées. Elles ont été coupées de plus de 11 %, soit une baisse de 200 millions d'euros. Sur l'ensemble du quinquennat, cette enveloppe est passée de près de 2 milliards en 2012 à 1,5 milliard en 2016.

Pourtant, ce programme vise à lutter contre la pauvreté, à la réduction des inégalités, la préservation des biens publics mondiaux et à l'adaptation au changement climatique. Ces lignes participent directement à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 du développement durable, adopté lors de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2015, en particulier dans les pays les moins avancés.

Afin de résorber cette baisse de crédits et de redonner une orientation à la fois ambitieuse et réaliste à cette politique primordiale, nous demandons une augmentation de 10 % par an des crédits de la mission « aide publique au développement », sous forme de dons, dès le prochain projet de loi de finances et jusqu'en 2022.

Cette trajectoire permettra de résorber la baisse d'un milliard d'euros survenue depuis 2010, d'ici à 2020, et d'augmenter ces crédits d'un milliard d'ici à la fin du prochain mandat.

LA MISSION APD

Coordination SUD demande aux pouvoirs publics d'accroître, dès le prochain projet de loi de finances, les crédits de la mission APD de 10 %, soit une augmentation de 250 millions d'euros, en priorité en dons pour le programme 209.







Demande de Coordination SUD pour les crédits de la mission APD



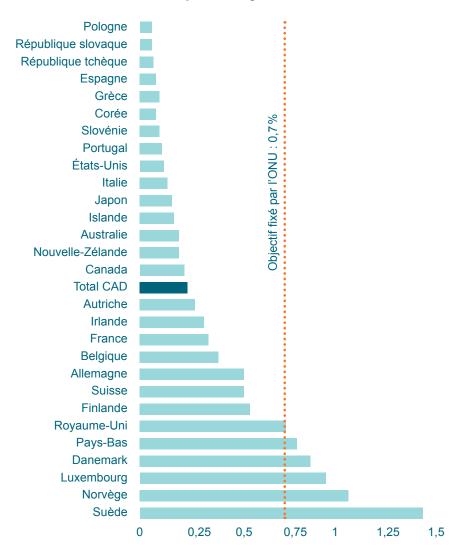
LA FRANCE DOIT ATTEINDRE LES 0,7% D'ICI À 2022

En 2015, la France n'a consacré que 0,37 % de son revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD). Pire encore, la tendance est largement en baisse depuis 2010, date à laquelle la France consacrait 0,50 % de son RNB à l'APD. La France en consacrait 0,46 % en 2011, 0,45 % en 2012, 0,41 % en 2013 et 0,37 % en 2014.

A la traîne par rapport à ses voisins européens, la France, comme l'affirme son président, devrait et pourrait faire mieux. En 2013, lors de la conclusion des Assises du développement et de la solidarité internationale, organisées par le ministre de l'époque, Pascal Canfin, à la question « Pouvons-nous encore, au regard des difficultés que nous traversons sur le plan économique, sur le plan budgétaire, conserver une politique ambitieuse de développement ? » le président de la République avait pourtant répondu clairement : « Compte tenu du rang de la France, de sa place, de son histoire, de ses valeurs, je réponds oui. Nous le pouvons, nous le devons, nous le ferons ».

La crise économique ne saurait servir d'argument pour reporter l'atteinte de cet objectif ; le Royaume-Uni, par exemple, subissant également les répercussions du ralentissement économique, a atteint le seuil des 0.7 %.

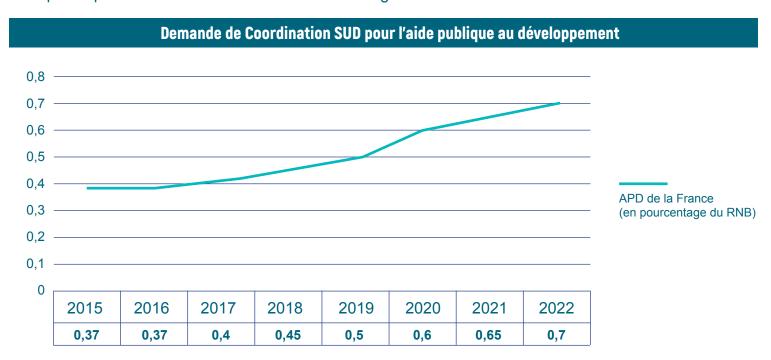
APD en pourcentage du RNB (2015)



Rappelons que l'objectif de 0,7 % a été officiellement fixé en octobre 1970, lors de l'adoption d'une résolution par l'Assemblée générale des Nations unies énonçant que « chaque pays économiquement avancé accroîtra progressivement son aide officielle au développement des pays en voie de développement et s'efforcera particulièrement d'atteindre, au milieu de la décennie au plus tard, un montant minimum en valeur nette de 0,7 % de son produit national brut aux prix du marché ». Cet objectif a été réaffirmé dans les communiqués et les déclarations des réunions internationales sur le financement du développement. La dernière en date étant la Conférence d'Addis-Abeba, qui s'est tenue en 2015.

Coordination SUD demande à la France de respecter son engagement d'allouer 0,7 % de son RNB à l'APD d'ici à 2022, en priorité sous forme de dons à destination des pays les plus vulnérables. C'est un devoir de solidarité.

Cela passe par une inversion de tendance et une augmentation dès cette année.



ACCROÎTRE LES BUDGETS DÉDIÉS À LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

En 2013, la France a adopté lors du Comité interministériel de la Coopération et du Développement (Cicid) la « stratégie Genre et Développement (2013-2017) » : un processus appelé de ses vœux par Coordination SUD, et qui a posé les jalons d'une évolution positive à long terme.

Cependant, après deux ans de mise en œuvre de la stratégie, si certaines dynamiques ont été enclenchées, le nécessaire investissement financier qui doit valider l'intention politique ne s'est pas traduit dans les faits.

Afin de rendre l'APD plus efficace, il est nécessaire d'axer plus de financements vers des projets d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes. Il faut aussi intégrer cette problématique de manière transversale dans l'ensemble des projets d'aide. En 2014, seul 0,43 % des projets soutenus par l'APD française, et examinés selon le marqueur « genre » de l'OCDE, avaient un objectif principal dédié à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

Face à ce constat, Coordination SUD demande une augmentation de l'aide publique au développement, à la hauteur des besoins identifiés sur le terrain et appelle le gouvernement à concourir, dès le budget 2017, à une aide publique au développement ambitieuse et promouvant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

50% DE L'APD FRANÇAISE DOIT ÊTRE DESTINÉE AU PAYS LES MOINS AVANCÉS

A ce jour, seul un peu plus d'un quart de l'aide déboursée par la France est réellement affectée aux pays les moins avancés (PMA).

Malgré une hausse en 2015, la France reste en dessous de la moyenne des donateurs avec 29,5 % de son aide dédiées aux PMA.

Pourtant, ces pays sont les plus vulnérables face à la pauvreté. Les taux de pauvreté des PMA sont extrêmement élevés : environ « 33 % de la population totale des PMA vit avec moins d'1,90 dollar en parité de pouvoir d'achat par jour 1. De plus, selon les projections, la majorité des populations extrêmement pauvres vivront dans les PMA et en Afrique subsaharienne à l'horizon 2030 2. Enfin, pour ces pays, l'APD représente environ la moitié de tous les flux externes 3 et reste donc un apport crucial, voire vital, en particulier sous forme de dons.

La baisse disproportionnée des dons et des subventions dans l'aide française explique cette incapacité de la France d'intervenir dans les pays pauvres, en crise et sortie de crise.

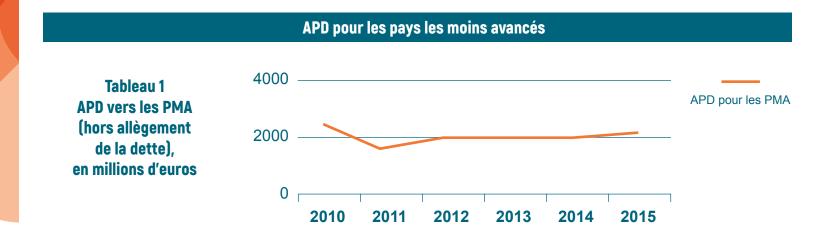
Coordination SUD rappelle la décision du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement du 31 juillet 2013 (Cicid) de concentrer l'aide de la France là où elle peut faire une différence. Pour y répondre, il est nécessaire d'accroître la part des dons dans le financement public.

Lors des deux précédents exercices budgétaires, les parlementaires, de tous bords politiques, ont usé de leur droit d'amendement afin de recentrer l'aide vers les pays et les populations les plus vulnérables. Par deux fois, ils ont inscrit des amendements visant à transférer une partie des crédits de bonification de prêts vers des lignes budgétaires de dons à destination des pays les moins avancés.

^{1.} Données tirées du modèle « Croissance, inégalités et pauvreté » (Growth, Inequality and Poverty ,GrIP, en anglais) de Edward et A. Sumner et des calculs de ONE France

^{2.} Aujourd'hui déjà, deux tiers des PMA se trouvent en Afrique subsaharienne.

^{3.} ONE France (2015), « Rapport DATA: Donner la priorité aux plus pauvres », p. 14 et 25, http://www.one.org/fr/rapports/le-rapport-data-2015



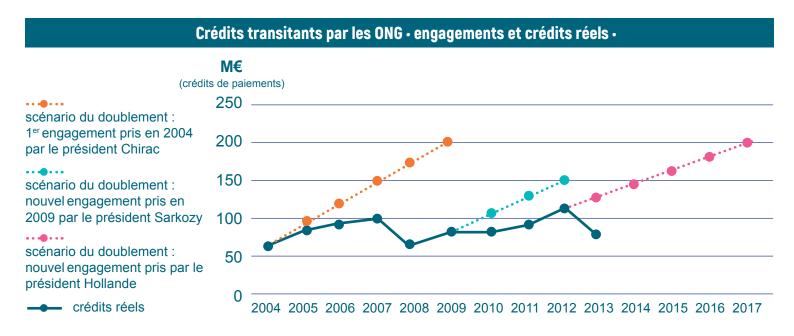
Afin que l'aide française bénéficie en priorité à ceux qui en ont le plus besoin, Coordination SUD demande que 50% de l'APD française soit destinée aux pays les moins avancés.

LA PART DE L'APD TRANSITANT PAR LES ONG DOIT ATTEINDRE

1 MILLIARD D'EURO PAR AN D'ICI 2022

Les ONG françaises ont démontré leur efficacité et leur efficience, en particulier dans l'atteinte des populations les plus vulnérables. Elles ont également démontré leur capacité à se développer et à se professionnaliser davantage pour s'adapter à un contexte international de plus en plus complexe et compétitif et avoir ainsi une chance de « survivre ». Mais elles souffrent d'un manque de prévisibilité et d'une insuffisance structurelle des moyens qui leur sont attribués, notamment de la part des pouvoirs publics.

La France fait pâle figure face aux autres pays donateurs. La France reste en effet l'avant-dernier pays du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, devant la Grèce uniquement.



Le montant annuel d'APD française transitant par les ONG est d'environ 100 millions d'euros, très loin des montants octroyés par d'autres pays donateurs. L'APD bilatérale transitant par les ONG varie en 2013 de 30 % en Irlande à 1 % en France, la moyenne étant de 15,8 % dans l'ensemble des pays du CAD de l'OCDE.

La France doit s'engager dès maintenant à inscrire un budget de 200 millions d'euros de financements aux ONG dans le PLF 2017, conformément à l'engagement du président François Hollande. L'effort doit ensuite se poursuivre afin de porter progressivement le budget de la France consacré aux ONG à 1 milliard d'euros par an d'ici 2022.

EN FINIR AVEC LES DISCOURS LIANT L'AIDE AVEC D'AUTRES PRIORITÉS :

MIGRATION / SÉCURITÉ / DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

Depuis plusieurs années, la politique de développement et de solidarité internationale a souvent été associée à d'autres politiques ou d'autres objectifs que ceux visant à répondre aux besoins des populations les plus vulnérables. La lutte contre les flux migratoires, les questions de sécurité mais également la diplomatie économique, du fait d'une nouvelle impulsion politique, débordent sur les objectifs de la politique de développement et de solidarité internationale.

LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE

La diplomatie économique, impulsée par Laurent Fabius et largement présente dans les discours du nouveau directeur de l'AFD, Rémy Rioux, semble avoir pris le dessus parmi les objectifs affichés de l'APD. Cet aspect est d'ailleurs revendiqué par la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI) qui considère que l'APD « concourt à la politique étrangère de la France et à son rayonnement culturel, diplomatique et économique » ⁴.

La diplomatie économique, même si celle-ci relève des missions traditionnelles de la diplomatie, ne peut

être confondue avec la mission fondamentale de la coopération au développement et ne doit en aucun cas y être subordonnée. Car, en mettant les intérêts des acteurs privés nationaux au cœur de la stratégie française à l'international, le risque est grand d'assister à un redéploiement des ressources et des moyens sur certains secteurs ou zones, prioritairement les pays dits émergents au fort potentiel de croissance.

Comment seront gérés les tiraillements entre politique de développement et de solidarité internationale et politique de « diplomatie économique » (et son objectif associé de retour sur investissement) ? Quelles seront les conséquences pour les pays « les moins avancés » et les populations les plus fragiles ? La Cour des comptes, dans son rapport sur « *la politique française d'aide au développement* », de juin 2012, a également souligné la « complexité de l'association des deux objectifs d'aide au développement et d'aide commerciale ».

L'APD DE DOIT PAS ÊTRE INSTRUMENTALISÉE À DES FINS DE GESTION DES FLUX MIGRATOIRES

La Déclaration universelle des droits de l'Homme garantit le droit de quitter tout pays, y compris le sien. Ainsi, si les politiques de développement doivent servir un objectif en matière de migrations, ce doit être celui de créer les conditions pour que chacun puisse faire ce choix de quitter ou non son pays librement.

L'APD ne doit pas être instrumentalisée à des fins de gestion des flux migratoires. Plus encore, cette instrumentalisation est inefficace, puisqu'il est faux de penser que plus d'APD permettrait de réduire l'immigration. Une politique active du développement ne doit pas cibler « les économies touchées par les migrations » dans le but de « permettre à la jeunesse de ces régions de rester sur place » ⁵. Elle doit avoir pour objectif premier la lutte contre la pauvreté.

Si le financement de l'accueil des réfugiés est indispensable, il ne doit pas être comptabilisé dans l'APD. Cependant, on assiste aujourd'hui dans certains pays donateurs à un détournement de l'APD au profit du financement des coûts d'accueil des réfugiés dans les pays dits « développés ». Ainsi, les financements dédiés à l'accueil des réfugiés ont plus que doublé entre 2014 et 2015 dans les pays donateurs membres du CAD de l'OCDE et la Suède a, par exemple, alloué 33,8 % de son aide au financement de l'accueil des réfugiés en 2015 (hors allègement de la dette). Même si la France ne se trouve pas aujourd'hui dans ce cas

Discours d'ouverture de la Semaine des Ambassadeurs 2015 par François Hollande, http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/25_08_discours_ouverture_ semaine_des_ambassadeurs_cle8732e3.pdf

de figure, il convient d'être vigilant à ce genre de dérives. Il est primordial d'augmenter les financements pour l'accueil des réfugiés mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'APD, destinée à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

Or, des discussions sont en cours au niveau du CAD concernant une harmonisation de la définition des coûts d'accueil des réfugiés qui peuvent être comptabilisés dans l'APD des États membres. Ces discussions ne doivent pas conduire à un assouplissement de la définition qui permettrait aux donateurs de gonfler leur niveau d'aide grâce à des financements qui ne sont pas destinés aux pays en développement. Coordination SUD demande aux membres du Comité d'aide au développement (CAD) que les financements de l'accueil des réfugiés ne soient plus comptabilisés dans leur APD. Ces financements sont vitaux pour les réfugiés qui arrivent sur notre territoire, mais ils doivent être additionnels à l'aide internationale qui elle doit être perçue par les pays en développement, et plus particulièrement les pays les plus pauvres.

LES FONDAMENTAUX DE L'APD NE PEUVENT ÊTRE REMISE EN CAUSE AU PROFIT DU DISCOURS SÉCURITAIRE

Nous nous devons également de rester vigilants à la remise en cause des fondamentaux de l'APD au profit du paramètre sécuritaire. Février 2016 a constitué une étape fondamentale dans l'avancement de ces travaux, avec en particulier la révision des règles liées à la comptabilisation de l'aide en appui à des opérations de paix et sécurité. Visant initialement à clarifier les règles existantes, cette réforme a conduit à l'inclusion de coûts qui n'étaient jusqu'à présent pas éligibles au titre de l'APD : en particulier la prévention de l'extrémisme violent et la formation du personnel militaire de pays en développement sur certains sujets liés au développement. Une telle redéfinition va entraîner un gonflement artificiel des flux d'APD.

La lutte contre le terrorisme n'a jamais permis de promouvoir le développement économique et de soutenir les populations des pays pauvres de la planète. Elle peut participer à la prévention des conflits en réduisant certains facteurs d'instabilité politique comme la pauvreté ou la faim, mais une dissociation reste nécessaire entre politique de développement et politique de sécurité/défense.

Aussi, Coordination SUD s'oppose à la tendance actuelle d'utiliser l'aide pour servir les intérêts sécuritaires des États et le lien croissant que les bailleurs tissent entre politiques de développement/ migration/ sécurité.

FINANCEMENT ADDITIONNEL : RÉINTRODUIRE LES DISPOSITIONS SUR L'INTRADAY DÈS À PRÉSENT ET GARANTIR LA TRANSPARENCE

En 2012, la France a mis en place une taxe sur les transactions financières (TTF) dont les recettes sont en partie allouées à la solidarité internationale et à la lutte contre le changement climatique, à hauteur de 50 % aujourd'hui. Conformément à la définition de tout financement innovant, les revenus d'une telle TTF devraient être strictement additionnels. Or, depuis la création de cette taxe, la France n'a cessé d'utiliser les revenus de la TTF française afin de combler les coupes successives portées aux crédits budgétaires de la mission APD. Au sein du budget de 2016, ils ont par exemple permis de masquer une coupe de 10 % de la mission APD, lors du dernier examen de la loi de finances.

Coordination SUD demande donc à ce que le caractère additionnel de ces financements innovants soit reconnu et respecté. Cela signifie que la TTF doit servir à augmenter les engagements existants et non pas à remplacer des budgets existants ou cacher une baisse des contributions budgétaires à l'APD.

De plus, les recettes de cette taxe, et donc celles affectées au développement, pourraient considérablement augmenter si celle-ci taxait aussi les transactions qui se déroulent sur une seule et même journée, sans conservation du titre acheté ou vendu : ces transactions sont dites transactions intra-journalières, ou *intraday*. Lors des débats parlementaires autour du PLF 2016, les députés et le gouvernement se sont mis d'accord, à l'issu d'un long et riche débat, sur l'élargissement de la taxe sur les transactions financières à ces opérations à partir du 31 décembre 2016.

Or, le Conseil constitutionnel a malheureusement censuré cet amendement en raison d'un simple argument de procédure : « (...) compte tenu de leurs règles d'entrée en vigueur, les dispositions de cet article n'auraient eu aucun impact sur le budget de l'année 2016. Il a donc censuré l'article 30 comme placé à tort dans la première partie de la loi de finances » ⁶. A l'exception de cet argument, aucune justification constitutionnelle n'a été présentée par le Conseil.

Une telle mesure a été largement soutenue, tant par la majorité des députés que par dix pays membres

de l'Union européenne, dont la France, qui ont confirmé, dans le cadre de l'accord européen signé en décembre dernier, leur souhait de taxer les transactions intra-journalières. Ainsi, cette mesure doit être réintroduite au plus vite afin d'être mise en place dès janvier 2017, en adéquation avec l'engagement du gouvernement, des députés et de l'accord européen en la matière. Coordination SUD veillera à ce que le gouvernement tienne parole et à ce que cette mesure fasse partie du PLF 2017.

GARANTIR LA TRANSPARENCE DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT (FSD)

Si la France est championne en matière de financements innovants pour le développement, elle fait pâle figure quand il s'agit d'en garantir l'additionnalité et la transparence. Il est aujourd'hui par exemple impossible de connaître l'allocation des financements issus des financements innovants, alors même que ces montants ont largement augmenté (+110 % pour 2016). Ces recettes sont rassemblées dans un fonds, le FSD, qui est totalement opaque pour les ONG, mais aussi les citoyens et les parlementaires.

Or, ce fonds a une fonction essentielle : étant alimenté par les financements innovants, tels que la taxe sur les transactions financières et la taxe sur les billets d'avion, il est le garant de l'additionalité de ces sources de financements par rapports aux crédits budgétaires. Ainsi, il est primordial que ce fonds reste indépendant et séparé du budget général, pour éviter de perdre ce caractère essentiel des financements innovants ainsi que leur allocation aux enjeux de solidarité internationale et des changements climatiques.

Coordination SUD demande donc à ce que ce fonds, tout en restant additionnel au niveau d'aide actuelle, soit rendu plus transparent, notamment au sein des documents budgétaires publiés chaque année en marge du PLF (bleus budgétaires), avec *a minima* une publication des décaissements ainsi que des projections d'allocation.

LA FRANCE, EN TANT QUE 5^E DONATEUR MONDIAL NE PEUT SE PERMETTRE SON RETARD EN MATIÈRE DE REDEVABILITÉ

Malgré l'initiative data.gouv, la France a de nouveau été pointée du doigt lors de la campagne de *Publish* what you fund qui publie chaque année un indicateur de transparence de l'aide.

« Les principaux organismes français chargés de l'administration et de l'exécution des projets d'aide au développement international sont globalement défaillants à respecter les engagements qu'ils ont pris en matière de transparence de l'aide, en 2016, l'année même où la France préside le Partenariat pour un gouvernement ouvert. »

La situation est d'autant plus préoccupante pour le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) et le ministère de l'Économie et des Finances (Minefi) qui se classent respectivement à la 36° et 44° place sur 46 agences étudiées à travers le monde. Nous saluons, toutefois, les efforts engagés par l'Agence française de développement (AFD) en matière de transparence. Ils doivent encore être confirmés mais surtout suivis par des engagements du MAEDI et du Minefi.

La France doit devenir membre de l'Initiative sur la transparence de l'aide internationale et mettre en place ses standards en matière de suivi et de redevabilité. Tous les grands donateurs ont déjà signé (États-Unis en 2011, Allemagne et la Grande-Bretagne en 2008). La France est d'ailleurs mal notée par le Center for Global Development en raison de son manque d'engagement en matière de transparence⁸.

UN AN APRÈS LA COP21 ET L'ACCORD DE PARIS, OÙ EN EST LA FRANCE EN MATIÈRE DE FINANCEMENTS CLIMAT ?

La COP21 s'est achevée sur l'adoption de l'Accord de Paris qui constitue une étape majeure dans la lutte contre le changement climatique. Pour que cet accord réponde à l'urgence climatique et permette de limiter le réchauffement en dessous de 1,5°C : il doit être rapidement traduit dans les politiques publiques de tous les États, notamment celles de la France.

En tant que présidente de la COP21, la France était très attendue sur la question des financements climat qui a été au cœur des négociations internationales. En 2015, l'Agence française de développement (AFD), principal canal de distribution des financements climat français affirmait avoir mobilisé 2,6 milliards d'euros, soit une hausse de 4 % par rapport à l'année précédente. Mais derrière ce chiffre honorable, qui semble permettre à la France de faire jeu égal avec des pays comme l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, la réalité de l'engagement français se révèle moins flatteuse.

En 2015, les dons ont ainsi représenté 4% des financements climat français (133 millions d'euros), soit une baisse de 30% par rapport à 2014. Sur la période 2007-2015, la part des dons n'a jamais dépassé les 10%. Cette situation s'inscrit dans une tendance plus large de l'APD française qui, en plus d'être en baisse depuis 2010, fait la part belle aux prêts.

Le recours à ce type d'outil implique que les financements climat français soient davantage destinés aux activités relevant de l'atténuation plutôt que de l'adaptation. Ainsi malgré l'engagement de l'Accord de Paris d'atteindre un équilibre entre adaptation et atténuation, la France consacre seulement 19% de ses fonds à des projets d'adaptation. Dans ce contexte, difficile d'affirmer que les besoins des pays et des communautés les plus vulnérables sont au centre de la stratégie française. Comme le reste de l'aide publique au développement, les financements climat français sont trop peu tournés vers les pays les plus pauvres et les populations les plus vulnérables. Sur la période 2007-2014, les « pays les moins avancés » ont bénéficié en moyenne de 8,5% des financements climat.

Coordination SUD demande à la France de s'engager, dès le prochain projet de loi de finances, à accroître, de manière additionnelle, la part des dons destinés à la lutte contre le changement climatique, à augmenter les fonds dédiés à l'adaptation et à donner la priorité aux pays les moins avancés.

COORDINATION:

Christian Reboul (Oxfam France) et Gautier Centlivre (Coordination SUD)

LISTE DES ORGANISATIONS CONTRIBUTRICES:

Action contre la Faim, Action Santé mondiale, CARE France, Coalition Eau, Coalition Education, Equilibres & Populations, Forim, GERES, ONE France, Oxfam France,

Secours Catholique-Caritas France, WWF France

COORDINATION SUD

14, passage Dubail 75010 Paris

Tel.: 01 44 72 93 72

sud@coordinationsud.org – www.coordinationsud.org